



Tapage nocturne & erreur date

Par **citizenR**, le **12/07/2010 à 15:09**

Bonjour, dans la nuit de samedi à dimanche j'ai fait à mon domicile une soirée. Malheureusement, cette dernière a duré tard, voire un peu trop, et un de mes voisins a appelé la police. J'ai donc reçu une amende de 68€ pour tapage nocturne. Cependant, le policier qui a rempli le coupon a fait une erreur dans la date, il a mis 2008 au lieu de 2010. Que puis-je faire ? L'amende peut être annulée ? En vous remerciant.

Par **chris_idv**, le **12/07/2010 à 16:42**

Bonjour, Mon conseil: dans la mesure où vous convenez qu'il y avait effectivement un peu trop de bruit un peu trop tard payez l'amende et considérez qu'il s'agit de frais additionnels à l'organisation de cette soirée. Cordialement,